



## AVIS IMPORTANT AUX CITOYENS



### INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE (EAU ROUGEÂTRE)

**À partir du 8 juin 2026  
De 7 h à 16 h**



La compagnie SIMO, mandatée par la Ville de Huntingdon, procèdera à l'inspection complète des bornes d'incendie dans tous les secteurs de la municipalité. Cette inspection est effectuée afin de s'assurer du respect des normes de protection en cas d'incendie.

#### **En quoi consistent les travaux ?**

De vérifier le mécanisme de fonctionnement de la borne d'incendie, mesurer la pression d'eau et déterminer, s'il y a lieu, les priorités des travaux de réparation ou de remplacement.

Conséquemment à ces travaux, il est possible que vous constatiez une baisse de pression ainsi que la présence d'eau rougeâtre (rouille). Il n'y a toutefois aucun danger pour la santé.

#### **Que faire en cas d'eau rouillée ?**

Si l'eau est colorée, vous devez ouvrir les robinets d'eau froide et laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne incolore (environ 15 minutes). Nous vous recommandons d'effectuer le lavage des vêtements et de la vaisselle en dehors des heures mentionnées ci-haut.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur des travaux publics, M. Marco Gauthier, en composant le 450-264-3611.

La Ville de Huntingdon est désolée des incon vénients causés par ces travaux nécessaires au maintien de la qualité du service et vous remercie de votre compréhension.

**La Direction du département des travaux publics**